



APPEL DE PROJETS

Dans le cadre de l'entente de gestion des sommes accumulées dans le Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme

Dans le cadre de l'Entente gestion des sommes accumulées dans le Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme (FDMMBR), les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) lancent un appel de projets du 12 décembre 2025 au 12 février 2026.

Actions prioritaires de l'appel de projets

Les projets soumis devront répondre à l'une ou l'autre des actions prioritaires ci-dessous :

Action prioritaire 1 : Liaison entre l'offre et la demande en bovins ne pouvant pas se rendre dans un centre de rassemblement

Lien avec les priorités de l'entente :

Pilier	Cibles	Objectifs	Actions
Économie	Assurer la pérennité de la production bovine	Stimuler le développement et l'adoption de stratégies innovantes	Tester et calculer les retombées bénéfiques de stratégies innovantes, pour favoriser leur adoption par les producteurs ou les autres intervenants de la filière

Thème : Améliorer la chaîne d'approvisionnement en bovins (qualité et/ou quantité) pour l'ensemble des abattoirs du Québec, notamment en utilisant le partage de données entre les producteurs et les abattoirs.

Problématique : En vertu du Règlement sur la santé des animaux partie XII-Transport, certains bovins, à cause de leur situation ambulatoire ou porteur d'une maladie infectieuse (*S. Dublin*, anaplasmosis, leucose, IAHP par exemple), doivent être acheminés directement à l'abattoir afin d'être valorisés. Puisqu'il y a un grand nombre de producteurs de bovins et peu d'abattoirs inspectés au Québec, il est difficile d'établir un maillage efficace entre ceux-ci. L'état d'un animal pouvant se détériorer rapidement dans certains cas et les délais d'abattage étant plutôt longs, certains bovins dont la viande est propre à la consommation ne sont pas valorisés.

Objectifs :

- Favoriser l'abattage des bovins devant être acheminés directement à un abattoir sous inspection permanente.
- Réduire le gaspillage alimentaire.
- Augmenter l'accès à l'abattage local (répartition et prévisibilité des abattages dans le temps), notamment par la mise en place d'un calendrier électronique accessible aux producteurs et aux abattoirs.

Les projets soumis doivent permettre de :

Développer/adapter un outil pour faciliter l'adéquation entre l'offre en bovins devant être acheminés directement à l'abattoir et la demande locale des abattoirs, ainsi que le partage de données au sein

des filières, tout en respectant les réglementations en vigueur. Les projets Bœuf solidaire et la plateforme ProcessorLinks sont des exemples inspirants.

Action prioritaire 2 : Outils technologiques pour détecter la qualité des bovins mis en marché

Lien avec les priorités de l'entente :

Pilier	Cibles	Objectifs	Actions
Économie	Assurer la pérennité de la production bovine	Stimuler le développement et l'adoption de stratégies innovantes	Tester et calculer les retombées bénéfiques de stratégies innovantes, pour favoriser leur adoption par les producteurs ou les autres intervenants de la filière

Thème : Stimuler le développement et l'adoption d'outils technologiques innovants pour détecter la qualité des bovins mis en marché, en améliorant l'état de santé (notamment la locomotion) et le bien-être des animaux avant et après le départ pour l'encan ou l'abattoir.

Problématique : Il est parfois difficile de déterminer avec certitude l'aptitude au transport d'un animal en vertu du Règlement sur la santé des animaux, partie XII-Transport.

Objectifs :

- Calculer les retombées bénéfiques (économiques, contraintes, avantages, etc.) des outils technologiques proposés pour favoriser leur adoption.
- Assurer le maintien à la ferme des bovins dont l'état n'est pas optimal pour la commercialisation.
- Faciliter le respect des réglementations en vigueur.

Les projets soumis devront permettre d'

Explorer la possibilité d'utiliser un outil objectif et rapide, permettant de mesurer l'état de santé et de conformité de chaque animal avant la mise en marché. Par exemple, en détectant plus facilement les animaux fragilisés ou la présence de maladies. Idéalement, l'outil serait adapté pour une utilisation à la ferme, à l'encan et à l'abattoir. Le projet doit identifier les contraintes et proposer les étapes pour arriver à la mise en place de la solution.

Action prioritaire 3 : Adoption des bonnes pratiques à la ferme

Lien avec les priorités de l'entente :

Pilier	Cibles	Objectifs	Actions
Économie	Assurer la pérennité de la production bovine	Stimuler le développement et l'adoption de stratégies innovantes	Tester et calculer les retombées bénéfiques de stratégies innovantes, pour favoriser leur adoption par les producteurs ou les autres intervenants de la filière Implanter les pratiques de biosécurité et des méthodes visant à favoriser la santé et le bien-être des animaux

Communication/ Transfert de connaissances	Améliorer le savoir-faire et l'appui aux secteurs	Se concerter pour avoir une stratégie intégrée et efficace de transfert du savoir et d'appui au secteur	Communiquer auprès des producteurs les bonnes pratiques pour les animaux fragilisés, de réforme (type laitier et de boucherie), les veaux laitiers, ainsi que des pratiques pour favoriser le développement des filières pour les bovins croisés
--	---	---	--

Thème : Favoriser l'adoption des bonnes pratiques à la ferme pouvant améliorer la santé et le bien-être des animaux, dont celles visant la biosécurité.

Problématique : Les producteurs de bovins de réforme du Québec sont grandement sollicités, ce qui rend la communication avec l'ensemble de ces derniers assez complexe. Les précédentes tentatives de formation/information n'ont pas réussi à les atteindre efficacement.

La biosécurité, la santé et le bien-être animal des veaux laitiers, ainsi que le conditionnement des bovins de réformes, demeurent des enjeux pour les Producteurs de bovins du Québec. Il importe donc de créer une mobilisation collective pour conscientiser les producteurs aux conséquences de leurs pratiques actuelles et à celles qu'il faudrait privilégier.

Objectifs :

- Développer un(e) ou plusieurs stratégies de mobilisation/outils de communication, permettant l'adoption des bonnes pratiques pour les veaux laitiers et les bovins de réforme auprès des éleveurs
- Soutenir les principes de soins des veaux et de gestion des bovins de réforme du programme ProAction.
- Mettre de l'avant les avantages économiques à l'adoption des bonnes pratiques
- Permettre la vulgarisation des conclusions de différentes études, menées dans les dernières années, sur le soin des veaux laitiers et bovins de réforme.

Les projets soumis devront permettre de

Proposer des stratégies de formation/information/mobilisation qui inciteront les producteurs à adopter de bonnes pratiques à la ferme, pour assurer la santé et la conformité des veaux laitiers et bovins de réforme lors de leur mise en marché.

La stratégie de communication doit se baser sur les connaissances issues des projets de recherche et l'analyse des échecs des méthodes de communication précédentes.

Durée de l'appel de projets

L'appel de projets débutera le 12 décembre 2025 et se terminera le 12 février 2026 à 23 h 59.

Demandeurs admissibles

- Établissements de recherche ;
- Établissements de transfert technologique ;
- Instituts d'enseignement ;
- Centre de transferts des connaissances
- Associations et regroupements d'entreprises ou de producteurs ;
- Toute combinaison de collaboration entre ces organismes.

Les demandeurs peuvent provenir du Québec ou de l'extérieur du Québec.

Durée des projets

Les projets soumis peuvent avoir une durée de 1 à 3 ans.

Aide financière accordée

Le Fonds incite les demandeurs à déposer leur projet dans le cadre d'un programme d'aide financière. Le projet soumis au FDMMBR peut avoir obtenu une aide financière, être en attente d'une réponse d'aide financière ou être en attente de l'ouverture d'un programme d'aide financière complémentaire. Le formulaire de dépôt de projet contient une section à cet effet.

- 1- Le montant d'aide financière accordé peut correspondre au pourcentage demandé comme contribution au demandeur dans les programmes gouvernementaux usuels (par exemple 30 % dans les programmes qui couvrent un maximum de 70 % des dépenses admissibles). Par conséquent, si un projet nécessite des ressources financières non couvertes par le programme d'aide financière (comme la contribution monétaire exigée), le FDMMBR peut couvrir ces sommes.
- 2- Le montant d'aide financière pourrait dépasser la valeur maximale équivalente au pourcentage demandé comme contribution du demandeur dans les programmes gouvernementaux usuels, si le projet :
 - a. Répond à une priorité majeure;
 - b. Résout une problématique urgente;
 - c. Offre des retombées économiques importantes;
 - d. Ne peut être financé autrement.

Ainsi, un projet dont le financement maximum est atteint dans un programme d'aide financière, mais qui nécessiterait des sommes supplémentaires, peut être déposé au FDMMBR. De même, un projet qui ne peut obtenir d'aide financière par le biais d'un programme d'aide financière, peut être déposé au FDMMBR.

L'aide financière maximale pour l'appel de projets est de 500 000 \$.

Les projets retenus seront financés par l'entremise des PBQ, en vertu de l'entente de gestion des sommes accumulées dans le FDMMBR, une entente conclue entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les PBQ.

Soumissions des projets

Les demandeurs doivent soumettre un projet préliminaire à l'aide du [formulaire de dépôt de projet préliminaire](#) disponible.

Délais de réponse aux demandeurs

Le comité se donne un délai de 2 mois suivant la date de fin de l'appel de projets pour répondre aux demandeurs. Si le projet d'un demandeur est retenu, un projet complet devra être déposé. Les modalités rattachées au dépôt du projet complet seront transmises en même temps que la décision.

Pour plus d'information sur le FDMMBR et l'appel de projets visitez la [page web de l'appel de projets](#)